



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org



Réforme territoriale

Et puis ce fut la Commission mixte paritaire...

Le projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) suscite des positions totalement opposées, sur certains points sensibles, entre les sénateurs et les députés.

Au stade de la seconde lecture par l'Assemblée nationale, les parlementaires n'ont eu de cesse d'adopter des mesures que leurs collègues de l'autre chambre avaient rejetées, et vice-versa, d'où un inévitable recours à une Commission mixte paritaire (CMP).

Combien d'habitants une structure intercommunale doit-elle compter pour continuer à fonctionner ? Le Sénat souhaitait conserver le seuil existant de 5 000 habitants. L'Assemblée nationale est revenue au seuil de 20 000 habitants, certes avec des exceptions, comme pour les zones faiblement peuplées. En France, environ 900 structures seraient ainsi contraintes à évoluer (en Mayenne, probablement le Pays de Loiron).

Comme attendu (cf. *CÉAS-point-com* n° 609 du 26 juin 2015), les députés ont aussi réintroduit le principe, à l'horizon 2020, de l'élection au suffrage universel direct, sans fléchage et à l'échelle intercommunale, pour l'ensemble des conseillers communautaires. Une nouvelle loi devait en fixer les modalités particulières avant le 1^{er} janvier 2017.

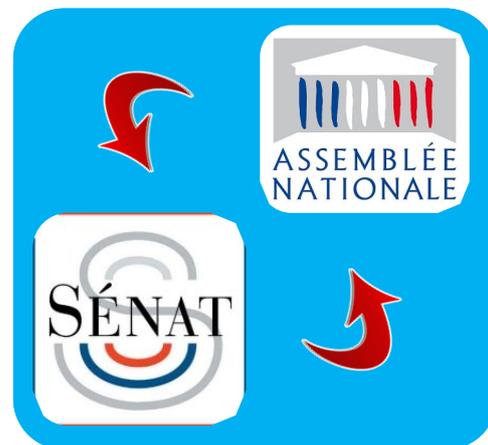
Par ailleurs, le projet de loi retire aux communes les compétences eau et assainissement pour les transférer aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : l'assainissement en 2018 ; l'eau, de façon optionnelle en 2018 et obligatoire en 2019. Le tourisme fera également l'objet d'un transfert obligatoire.

Contre l'avis du Gouvernement, les députés avaient maintenu la gestion des transports scolaires dans le giron des départements. Les sénateurs étaient également d'accord, mais la commission des Lois, à l'Assemblée nationale, avait attribué la compétence aux régions. Les départements devaient donc conserver les transports scolaires, mais aussi les collèges, ce qui a amené Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, à se questionner : « *Si l'on redonne par morceaux des compétences au département, où est la rationalisation ? Où est la clarification ?* » Fait rarissime : alors que les députés avaient voté cette disposition le 2 juillet (maintien des transports scolaires aux départements), le Gouvernement les a invités à revoter le lendemain, et cette fois-ci les transports scolaires sont repassés aux régions !

Le Sénat et l'Assemblée nationale ne s'étant pas mis d'accord sur un même texte, une Commission mixte paritaire (CMP) s'est réunie le 9 juillet afin de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. La lecture des conclusions de la CMP est prévue le jeudi 16 juillet à l'Assemblée nationale. Deux hypothèses pouvaient se présenter : soit la CMP parvenait à un accord, et une lecture dans les deux chambres l'entérinait ; soit la CMP échouait à trouver un accord et une nouvelle lecture avait lieu dans chaque chambre avant une dernière lecture, définitive cette fois, à l'Assemblée nationale qui aurait statué, ainsi, en dernier ressort.

Contre toute attente, les sept députés et les sept sénateurs de la CMP ont trouvé un accord après quelques ajustements : le seuil démographique pour les intercommunalités descend de 20 000 à 15 000 habitants ; l'élection directe des conseillers communautaires est abandonnée ; le transport scolaire reste dans le giron des régions ; les collèges, dans celui des départements

Désormais, les deux chambres, sauf énorme surprise, vont entériner le texte proposé par la CMP. La session parlementaire pourra alors se terminer...



CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier,
Nathalie Houdayer.



Les démographes scrutent les inégalités de genre

II. Travail et famille : les inégalités s'auto-entretiennent

Les filles réussissent mieux à l'école, comme le démontre l'Institut national d'études démographiques (Ined) dans *Population & Sociétés* n° 517 de décembre 2014 (cf. *CÉAS-point-com* n° 610 du 3 juillet 2015). Cependant, que ce soit à 25-29 ans ou à 30-34 ans, le taux d'activité des femmes est inférieur de trois ou quatre points à celui des hommes.

En outre, bien qu'elles soient en moyenne plus diplômées, les jeunes femmes rencontrent des débuts de carrière plus difficiles que les hommes. Cela se concrétise au niveau des situations prolongées de non-emploi, des contrats à durée déterminée, du temps partiel...

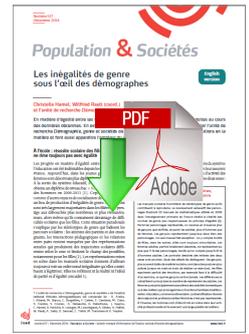
Comme les inégalités face à l'emploi se cumulent, les jeunes femmes perçoivent des salaires sensiblement plus faibles que ceux des hommes. De plus, souligne l'Ined, « en avan-

çant en âge, les parcours féminins et masculins se différencient plus encore ».

Dans la sphère privée, l'Ined observe que les inégalités persistent également.

« Les hommes ont certes accru leur implication auprès de leurs enfants au cours du temps, constatent les chercheurs, mais même dans les jeunes générations, ils leur dédient encore moitié moins de temps que les mères ».

Dès lors, les inégalités s'auto-entretiennent : « Les salaires plus faibles, conclut l'Ined, le temps partiel et le chômage incitent les femmes à investir davantage la sphère domestique, et réciproquement, cet investissement les éloigne du marché du travail ».



Vie des associations

Une nouvelle présidente à la Fédération ADMR de la Mayenne

Christine Hochet, membre de l'ADMR de Cuillé et référente fédérale « Aide aux personnes âgées ou personnes handicapées » est la nouvelle présidente de la fédération, succédant ainsi à Ginette Albert qui a exercé la fonction durant onze ans.



Les Deux-Rives : une nouvelle directrice

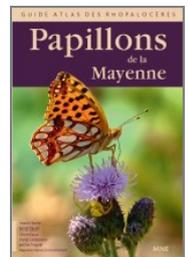
Dans *Le Canard des Deux Rives* (n° 20, juin 2015), le président de l'association d'hébergement, Bernard Lefrançois, annonce que Michelle Garry a pris la direction des Deux-Rives le 3 février 2015. Elle prend la succession d'Alain Pers qui a fait valoir ses droits à la retraite. « Expérimentée dans l'animation et la gestion de structures sociales », Michelle Garry va nécessairement apporter quelques changements. « À direction différente, pratique différente », souligne Bernard Lefrançois. La nouvelle directrice a notamment comme objectif que l'association retrouve « une situation économique qui garantit la réalisation [des] missions dans la durée ».



Mayenne Nature Environnement : un atlas des papillons en souscription

L'association Mayenne Nature Environnement (MNE) lance une souscription pour l'acquisition du premier atlas départemental des papillons de la Mayenne, dont la parution est prévue en novembre 2015.

Cet ouvrage constituera une référence sur l'état des connaissances pour l'ensemble des 62 espèces autochtones de papillons de jour de la Mayenne.



[Bulletin de souscription](#)

« La dédramatisation, ce n'est pas quand le diable se fait ange, c'est quand il devient tentateur. Le FN a changé une première fois quand Jean-Marie Le Pen a troqué le bandeau du pirate contre le cravate du bourgeois. Alors, la gentry ultraconservatrice des beaux quartiers a pu soutenir ce tribun qui proférait moins d'horreurs et "disait tout haut ce que nombre de Français pensaient tout bas". Il a muté une deuxième fois quand Marine Le Pen, engagée dans la présidentielle de 2012 contre la droite dure de Sarkozy et la gauche molle de Hollande, a parlé plus fort du social que du national : l'électorat populaire a trouvé des raisons de voter pour elle. Il est entré désormais dans sa troisième chrysalide, afin d'en sortir en papillon de pouvoir, crédible pour l'exercice des responsabilités. Il a 1 chance sur 10 d'y parvenir. C'est un péril énorme. »

Christophe Barbier, « Le nouveau nouveau nouveau FN » (éditorial), *L'Express* du 6 mai 2015.